

L'action du GPE en faveur du financement intérieur de l'éducation

Faits marquants

- Entre 2015 et 2030, les pays à revenu faible et intermédiaire devront porter leurs dépenses publiques d'éducation à 2,7 billions de dollars par an, contre 1 000 milliards de dollars actuellement.
- La Déclaration d'Incheon adoptée en 2015 recommande que les pouvoirs publics consacrent 4 % à 6 % de leur produit intérieur brut (PIB) et/ou au moins 15 % à 20 % du montant total de leurs dépenses publiques à l'éducation, en mettant l'accent sur l'éducation de base.
- Le GPE offre des incitations aux pays en développement partenaires (PDP) pour qu'ils se dotent de plans sectoriels de l'éducation (PSE) financièrement viables, qu'ils accroissent les crédits budgétaires alloués à l'éducation et qu'ils améliorent la qualité des dépenses dans ce secteur.
- Entre 2002 et 2016, les PDP ont augmenté leurs dépenses intérieures d'éducation qui sont passées en moyenne de 14,9 % à 16,9 % des dépenses publiques totales, et de 2,8 % à 3,5 % du PIB.
- En 2016, sur la base des données disponibles, 79 % des PDP du GPE (y compris 63 % de pays fragiles et touchés par un conflit) ont consacré au moins 20 % de leurs dépenses publiques totales à l'éducation ou augmenté le pourcentage des dépenses publiques consacré à l'éducation.

- Les systèmes de collecte de données ont été harmonisés grâce à l'intégration de l'indicateur 10 du GPE dans les processus de suivi par l'ISU des dépenses publiques dans le secteur de l'éducation.

1. Introduction

Le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) est un partenariat multipartite d'envergure mondiale qui vise à renforcer les systèmes éducatifs dans les pays à faible revenu, les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et les pays fragiles et touchés par un conflit, et faire en sorte que tous les enfants aient un accès équitable à une éducation de qualité. Une caractéristique singulière du GPE est qu'il aide les pouvoirs publics à élaborer et financer la mise en œuvre de plans sectoriels de l'éducation de qualité qui favorisent l'équité et l'apprentissage. Le GPE utilise les compétences et les financements mis à disposition par des bailleurs de fonds, des gouvernements de pays en développement, des organisations internationales, des représentants de la société civile, des associations d'enseignants, des opérateurs privés et des organisations caritatives pour obtenir des résultats concrets. En mai 2018, le montant cumulé des financements accordés aux PDP depuis 2002 par le GPE atteignait 4,9 billions de dollars.

Le GPE offre des incitations aux PDP pour qu'ils se dotent de PSE financièrement viables, qu'ils accroissent

les crédits budgétaires alloués à l'éducation et qu'ils améliorent la qualité des dépenses dans ce secteur. Il aide également les pays à mieux gérer leurs ressources financières et à surveiller leurs dépenses.

Des ressources financières suffisantes pour couvrir les dépenses de fonctionnement et d'équipement liées aux intrants et processus élémentaires (formation des enseignants, salaires, infrastructures scolaires, réforme des programmes d'enseignement, matériel pédagogique, etc.) et l'utilisation rationnelle de ces ressources sont essentielles pour réaliser l'objectif de développement durable n° 4 (ODD 4) se rapportant à une éducation de qualité qui vise à « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

Les ressources investies dans l'éducation, tant au niveau national qu'international, sont souvent insuffisantes et inefficaces. La Commission internationale pour le financement de possibilités d'éducation dans le monde¹ estime que les pays à revenu faible et intermédiaire devront plus que doubler leurs dépenses annuelles publiques dans l'éducation et les porter de 1 000 milliards de dollars en 2015 à 2 700 milliards de dollars en 2030 (de 13 milliards à 50 milliards de dollars s'agissant des pays à faible revenu) pour pouvoir satisfaire les besoins des cycles préscolaire, primaire, secondaire et supérieur à l'horizon 2030².

Certes, l'aide extérieure contribue grandement à combler les déficits, mais le budget national est de loin la plus importante source de financement pour l'enseignement de base³. Lorsque les dépenses d'éducation sont inscrites au budget, les pouvoirs publics ont une plus grande prévisibilité pour financer durablement les réformes envisagées. Depuis 2000, on observe une évolution positive dans les pays en développement, où les dépenses publiques totales ont augmenté, pour passer de 24,6 % à 30,8 % du PIB en 2016⁴.

S'inspirant des normes internationales et régionales établies par le Groupe de travail de haut niveau sur les objectifs en matière d'Éducation pour tous, la déclaration d'Incheon sur l'éducation à l'horizon 2030⁵ adoptée en 2015 par les gouvernements du monde entier recommande que les pays consacrent 4 à 6 % de leur PIB et/ou au moins 15 à 20 % de leurs dépenses publiques totales à l'éducation, et particulièrement à l'éducation de base. Ces normes mondiales sont essentielles pour attirer l'attention sur le financement national de l'éducation et encourager l'accroissement des allocations au titre du budget national. Elles sont aussi un bon moyen d'impulser la dynamique nécessaire pour promouvoir des dépenses publiques plus efficaces, rationnelles et équitables.

L'augmentation des dépenses publiques en matière d'éducation a toujours été au centre de la stratégie et des cadres d'orientation du GPE (voir l'encadré 1). Premier pacte mondial en faveur de l'éducation, l'Initiative de mise en œuvre accélérée de l'Éducation pour tous (devenue GPE en 2011) a été créée en 2002 pour faire en sorte que chaque pays doté d'un plan sectoriel de l'éducation de qualité et disposé à consacrer des ressources budgétaires au secteur de l'éducation bénéficie des concours des bailleurs de fonds pour couvrir ses besoins de financement. Pour la première fois au sein de la communauté mondiale du développement, une norme de financement intérieur a été définie par le cadre FTI, qui recommande que 20 % du montant total du budget ordinaire soient consacrés au financement des dépenses d'éducation.

Le plan stratégique du GPE pour la période 2012–2015 a maintenu le cap sur l'accroissement du volume, de l'efficacité et de l'équité des crédits budgétaires et des financements extérieurs. Le plan stratégique GPE 2020, qui couvre la période 2016–2020, fixe clairement pour objectif de mobiliser des ressources à la fois plus substantielles et plus viables en vue de financer des systèmes éducatifs efficaces, économiquement rationnels et capables d'assurer l'accès de tous les

1 La Commission internationale pour le financement de possibilités d'éducation dans le monde est une nouvelle initiative de premier ordre qui rassemble des dirigeants, des responsables politiques et des chercheurs du monde entier afin de développer un argumentaire nouveau et convaincant sur la nécessité de réaliser les investissements et de trouver les financements qui permettent d'offrir aux enfants et aux jeunes un accès équitable aux possibilités d'éducation.

2 Commission internationale pour le financement de possibilités d'éducation dans le monde, *La génération d'apprenants : Investir dans l'éducation pour un monde en pleine évolution* (New York : ICFGEO, 2016).

3 Liesbet Steer et Katie Smith. *Financing Education: Opportunities for Global Action* (Washington, DC : Center for Universal Education at Brookings, 2015).

4 Fonds monétaire international, base de données des Perspectives de l'économie mondiale, Édition d'avril 2017. La base de données a été consultée en novembre 2017. Les dépenses générales totales des administrations publiques (en % du PIB) correspondent à la somme des dépenses totales et de l'acquisition nette d'actifs non financiers.

5 UNESCO, Éducation 2030 : Déclaration d'Incheon et Cadre d'action (Paris : UNESCO, 2015).

ENCADRÉ 1. APPROCHE STRATÉGIQUE DU FINANCEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉDUCATION PAR LE GPE

Cadre de l'Initiative de mise en œuvre accélérée de l'Éducation pour tous (IMOA-EPT)

But 4 : « Un financement intérieur adéquat et durable de l'éducation dans le cadre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et dans celui des dépenses à moyen terme ou de toute autre déclaration appropriée du pays ».

🕒 *Jalon* : L'enveloppe budgétaire allouée à l'éducation augmente progressivement pour atteindre l'objectif de 20 % des dépenses courantes de l'État.

Plan stratégique du GPE pour la période 2012–2015

Objectif 5 : « renforcer le soutien et accroître le volume, l'efficacité, l'efficience et l'allocation équitable du financement extérieur et des ressources nationales de l'éducation dans les pays admis à bénéficier du GPE ».

🕒 *Indicateur* : pourcentage du budget national consacré à l'éducation et à l'éducation de base.

Plan stratégique du GPE pour la période 2016–2020

But 3 : « des systèmes éducatifs efficaces et efficients offrant des services d'éducation équitables et de qualité pour tous ».

Cadre de résultats

🕒 *Indicateur 10* : proportion de pays en développement partenaires ayant : a) accru leurs dépenses publiques consacrées à l'éducation ; ou b) maintenu les dépenses dans le secteur à au moins 20 % de leurs dépenses publiques.

🕒 *Indicateur 14* : proportion de pays en développement partenaires communiquant à l'ISU au moins 10 des 12 principaux indicateurs internationaux du secteur de l'éducation (dont les principaux indicateurs de financement définis par le GPE).

Objectif 4 : « mobiliser des financements plus importants et de meilleure qualité ». Soutenir des financements nationaux accrus, efficaces et équitables pour l'éducation par un effort de sensibilisation au niveau transnational, une redevabilité mutuelle, et un appui à des mécanismes transparents de suivi et d'établissement de rapports.

Cadre de résultats

🕒 *Indicateur 31* : proportion de missions dans les pays portant sur les questions de financement national.

enfants à une éducation de qualité sur un pied d'égalité, ce qui implique notamment de recentrer l'attention sur le financement intérieur.

Le cadre de résultats du GPE 2020 contient plusieurs indicateurs (encadré 1) de suivi des actions menées par le GPE pour promouvoir le financement intérieur de l'éducation. L'indicateur 10 permet au GPE de suivre les dépenses publiques consacrées à l'éducation par les PDP à mesure qu'elles évoluent progressivement vers l'objectif de 20 % des dépenses publiques totales. L'indicateur 14 sert à mesurer les progrès accomplis vers l'amélioration de la disponibilité des données financières à des fins de planification sectorielle et de comparaison avec ce qui se fait au niveau

international. L'indicateur 31 permet de suivre les actions menées par le Secrétariat en termes d'appui technique et de participation au dialogue sur le financement intérieur de l'éducation.

Adopté en 2014, le nouveau modèle de financement basé sur les résultats permet d'utiliser les financements du GPE comme un levier pour accroître les ressources budgétaires consacrées à l'éducation. Pour recevoir les 70 % représentant la première tranche du financement pour la mise en œuvre de programmes, chaque PDP doit satisfaire un certain nombre de prérequis, notamment prendre l'engagement durable de fournir des ressources suffisantes pour financer la mise en œuvre du PSE. Le GPE encourage les pouvoirs publics

à s'engager à porter progressivement l'enveloppe budgétaire de l'éducation à 20 % du budget national. Dans les pays qui consacrent 20 % de leurs ressources intérieures à l'éducation, voire plus, le GPE cherche à obtenir l'engagement de maintenir au moins cette enveloppe en l'état. Si le pays n'a pas encore atteint l'objectif d'éducation primaire pour tous, le GPE l'encourage à s'engager en outre à allouer au moins 45 % de l'enveloppe budgétaire de l'éducation à l'enseignement primaire. En vertu du modèle de financement, le décaissement des 30 % restants de l'allocation pays du GPE est fonction de la réalisation de progrès tangibles vers les résultats sectoriels définis, lesquels sont en général étroitement liés aux gains d'efficacité⁶.

À travers son modèle de financement qui vise à inciter les pouvoirs publics à accroître les crédits budgétaires en faveur de l'éducation, le GPE encourage une démarche qui renforce le système éducatif dans son ensemble et aide les PDP à améliorer le financement intérieur de l'éducation en menant trois types d'actions interdépendantes :

1. une action de renforcement des systèmes éducatifs, notamment par un soutien à l'élaboration de plans sectoriels financièrement viables qui tiennent compte des ressources intérieures et extérieures disponibles pour financer à la fois les dépenses d'équipement et de fonctionnement ;



Une élève à son pupitre dans une école primaire (Cambodge).

2. une action de mobilisation des ressources financières, pour optimiser l'impact et bâtir des systèmes éducatifs plus robustes ;
3. une action de soutien à la redevabilité mutuelle, par le biais d'un dialogue sur les mesures à prendre et d'un suivi efficaces et participatifs.

2. Appui du GPE à l'augmentation du financement intérieur de l'éducation

2.1 ÉLABORATION DE PLANS SECTORIELS ET FIABILITÉ DES DONNÉES SUR LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

Le modèle opérationnel du GPE tire son fondement de l'assistance technique et l'aide financière mises à disposition pour produire des plans sectoriels de l'éducation (PSE) de qualité étayés par des données fiables. Ce modèle encourage les PDP à produire des PSE de qualité, assortis d'un plan de mise en œuvre pluriannuel chiffré. Le PSE est non seulement un précieux outil de dialogue et de coordination internes dans le secteur de l'éducation, mais aussi un moyen d'intégrer ce secteur dans le plan de développement global du pays et de l'élever au rang des priorités du budget national.

2.1.1 APPUI À DES PLANS SECTORIELS DE L'ÉDUCATION FINANCIÈREMENT VIABLES

Le Guide pour la préparation et l'évaluation d'un plan sectoriel de l'éducation mis au point en coopération avec l'Institut international de planification de l'éducation (IIPE) de l'UNESCO établit un certain nombre de normes de qualité. Viabilité financière, faisabilité et durabilité sont des caractéristiques essentielles d'un PSE de qualité. Le plan est jugé réalisable lorsqu'il est fondé sur une

⁶ Partenariat mondial pour l'éducation, *Rapport du Comité des financements et performances au niveau des pays—Première partie : Cadre opérationnel ayant trait aux exigences et aux incitations du modèle de financement du Partenariat mondial pour l'éducation et projet pilote de financement basé sur les résultats* (réunion du Conseil d'administration, 2014).

analyse des tendances financières du moment, un cadre budgétaire et des propositions judicieuses pour surmonter les contraintes financières qui pourraient entraver le bon déroulement de sa mise en œuvre. Un PSE financièrement viable et réalisable doit inclure les éléments suivants :

- (a) **une analyse des coûts et du financement**, y compris la situation actuelle et l'évolution des dépenses de l'administration, des bailleurs et, si possible, des ménages pour toutes les filières et à tous les niveaux du système ;
- (b) **une simulation financière et des prévisions budgétaires** afin d'évaluer la faisabilité des réformes et des programmes proposés sur la base de paramètres fondamentaux comme les projections démographiques, les niveaux d'éducation, les coûts et les indicateurs de développement macroéconomique. On doit également faire des prévisions concernant les sources potentielles de financement (internes et externes) de l'ensemble des programmes inscrits au budget.

Dans les pays fragiles et touchés par un conflit qui ont besoin de financements en urgence, mais qui manquent de données financières fiables, le GPE soutient l'élaboration de plans de transition pour le secteur de l'éducation (PTE) dont le coût est évalué avec soin pour mobiliser rapidement les ressources et financer les priorités à court et moyen termes. Selon les besoins, le GPE octroie aux PDP des financements pour la préparation de plans sectoriels de l'éducation à hauteur de 500 000 dollars afin qu'ils puissent élaborer un PSE ou un PTE de qualité. Depuis 2012, le GPE a accordé 21 millions de dollars de financements pour la préparation de plans d'éducation à plus de 60 pays.

2.1.2 AMÉLIORATION DE LA DISPONIBILITÉ DE DONNÉES FIABLES SUR LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

Le GPE s'emploie à améliorer la disponibilité de données fiables sur le financement intérieur de l'éducation en vue d'étayer le dialogue sur les politiques et la planification dans ce secteur. Les pouvoirs publics ont besoin de données exhaustives

ENCADRÉ 2. NIGER : QUAND LE PLAN SECTORIEL DE L'ÉDUCATION SUSCITE UN ENGAGEMENT NATIONAL EN FAVEUR DE L'AUGMENTATION DES RESSOURCES PUBLIQUES ALLOUÉES À L'ÉDUCATION

L'un des premiers pays à avoir adhéré au GPE en 2002, le Niger a poursuivi ses efforts destinés à améliorer l'accès à l'éducation en dépit d'une instabilité politique majeure, de sécheresses récurrentes et de problèmes sécuritaires liés aux conflits dans les pays voisins. Entre 2002 et 2014, le gouvernement nigérien a augmenté ses dépenses d'éducation, qui sont passées de 16,7 à 21,7 % des dépenses publiques totales. Dans le même temps, les dépenses d'éducation rapportées au PIB ont également progressé, de 3,1 à 6,8 % (ISU).

En 2002, le Niger a pris l'engagement d'allouer au moins 20 % de son budget ordinaire à l'éducation dans le cadre du Programme décennal de développement de l'éducation 2003–2013 endossé par la communauté des bailleurs pour un financement au titre de l'initiative EPT.

En 2011, le gouvernement nigérien a réaffirmé son engagement à financer le secteur de l'éducation et annoncé que l'allocation budgétaire en faveur de ce secteur monterait à 25 % du budget national au cours des cinq années suivantes grâce à un financement pour la préparation de plans sectoriels de l'éducation octroyé par le GPE, tous les ministères engagés dans le secteur de l'éducation ont participé à l'élaboration d'un plan sectoriel de l'éducation et de la formation pour la période 2014–2024, qui a reçu l'aval des partenaires de développement. Le surcroît de ressources engagées dans le secteur a permis au Niger d'accroître considérablement le taux brut de scolarisation primaire qui est passé de 40,1 % en 2002 à 72,5 % en 2015 (base de données de l'ISU en décembre 2017).

sur le financement de l'éducation afin de comprendre comment les fonds sont décaissés et utilisés pour la réalisation de leurs objectifs et mesurer les progrès accomplis vers l'ODD 4.

Les gouvernements ont cependant du mal à recueillir et communiquer des données fiables et précises en raison de la complexité des flux financiers. De nombreuses institutions sont en effet à la fois une source de financement et un poste de dépense. Le manque de cohérence au niveau de la définition des indicateurs et le fait que les informations sont compilées et présentées d'une manière qui ne facilite pas la prise de décisions pose aussi problème⁷.

Par conséquent, l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), qui est l'organe officiellement chargé de produire des données sur l'éducation comparables à l'échelle internationale, peine à compiler des données financières cohérentes et précises dans les pays. Ainsi, pour la période 2012–2014, l'ISU n'a pu communiquer des données sur la part relative des dépenses d'éducation dans les dépenses totales de l'État que pour environ un tiers des pays en développement partenaires du GPE⁸.

Le GPE soutient les efforts déployés par l'ISU pour mettre à disposition des données fiables et à jour qui serviront à renseigner les actions de planification aux niveaux national et international. Le modèle de financement basé sur les résultats exige des pouvoirs publics qu'ils élaborent des plans et se dotent des capacités nécessaires pour améliorer la communication des données sectorielles importantes à l'ISU aux fins du suivi mondial des progrès en matière d'éducation. Le Partenariat a pour ambition d'accroître la proportion de pays qui communiquent à l'ISU au moins 10 des 12 principaux indicateurs internationaux du secteur de l'éducation pour la porter de 30 % actuellement à 66 % en 2020 et, dans le cas des États fragiles ou touchés par un conflit, de 32 % actuellement à 54 % en 2020. Sur les 12 indicateurs clés communiqués à l'ISU, trois concernent plus particulièrement le financement de l'éducation : a) la part relative des dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB ; b) la part relative des dépenses publiques d'éducation

en pourcentage des dépenses publiques totales ; et c) la part relative des dépenses dans l'enseignement primaire en pourcentage des dépenses d'éducation totales.

Depuis 2013, le programme des Activités mondiales et régionales (AMR) du GPE a alloué 2,1 millions de dollars de financements à l'ISU, à l'IPE et au Pôle de Dakar de l'IPE pour la mise en œuvre d'un projet visant à améliorer les systèmes nationaux de communication sur les flux financiers dans le secteur de l'éducation en appliquant la méthodologie utilisée pour les Comptes nationaux de l'éducation. En effet, les comptes nationaux de l'éducation sont établis sur la base d'une démarche globale de collecte, de traitement et d'analyse des données sur le financement de l'éducation. Il s'agit de faire l'inventaire de l'ensemble des sources de financement (État, opérateurs privés, ménages et concours extérieurs), des pôles de dépenses (fournisseurs publics et privés, régions, etc.) et des opérations économiques (salaires, matériel pédagogique, infrastructures, etc.) dans le secteur de l'éducation en vue de mettre en place un cadre d'information homogène sur le financement du secteur.

Les données sur les sources de financement et leur emploi permettent d'étudier le lien entre dépenses et résultats scolaires. La cartographie des flux de ressources dans le système éducatif est aussi importante pour identifier les points de déperdition et de détournement de fonds, orienter plus efficacement les ressources en tenant compte des objectifs des pouvoirs publics, et suivre les progrès vers la réalisation de l'ODD 4. En fait, il est essentiel de disposer de données sur les flux financiers pour mettre en place des mécanismes destinés à améliorer l'efficacité des systèmes éducatifs.

Dans le cadre du projet mentionné plus haut, le GPE a aidé huit de ses pays en développement partenaires à établir des Comptes nationaux qui se présentent sous la forme de systèmes d'information et permettent de recueillir et d'analyser des données sur les dépenses d'éducation en utilisant une méthodologie commune. L'objectif est à la fois de renseigner les plans sectoriels et de favoriser la production de rapports réguliers aux

⁷ UNESCO. « Chiffrer le droit à l'éducation : le coût de la réalisation des nouvelles cibles d'ici à 2030 » [Document de référence 18. Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous. Paris, 2015] ; *Untangling aid in national education budgets* (note technique préparée pour le Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2012, *Youth and skills: Putting education to work*, 2012).

⁸ En novembre 2017, 23 pays sur 65 avaient communiqué à l'ISU des données sur l'indicateur concernant les dépenses d'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales pour 2012, 2013 et 2014.

ENCADRÉ 3. NÉPAL : UNE APPROCHE GLOBALE DES COMPTES NATIONAUX DE L'ÉDUCATION

Au Népal, l'exercice d'élaboration des comptes nationaux de l'éducation a permis aux autorités de maîtriser le circuit global des financements dans le secteur de l'éducation, des sources de financement aux prestataires de services éducatifs, mais aussi d'estimer les coûts par élève à tous les niveaux du système. Bénéficiant de l'appui technique et de l'encadrement de l'ISU et de l'IPE, cet exercice a été conduit par le Comité technique national dirigé par le ministère de l'Éducation en collaboration avec d'autres ministères compétents et le Bureau central des statistiques (BCS). La phase pilote a couvert les exercices 2009 à 2015, et la méthodologie utilisée permet désormais au ministère de l'Éducation et au BCS de produire des données similaires chaque année.

Durant la période considérée, l'enveloppe budgétaire consacrée à l'éducation variait entre 16 % et 19 % des dépenses totales de l'État, et représentait entre 3,9 % et 4,3 % du PIB.

Cet exercice a mis en lumière bon nombre d'informations importantes concernant les sources de financement du secteur de l'éducation, notamment les suivantes :

- ➊ Les parents sont les principaux partenaires financiers de l'État. Les ménages ont assumé la majeure partie des dépenses d'éducation en 2014–2015, soit 48,8 %, contre 42,7 % pour l'État. Les ressources des ménages étaient principalement destinées au paiement de frais de scolarité dans des écoles privées, particulièrement aux niveaux secondaire et tertiaire.
- ➋ Le budget national reste la plus importante source de financement de l'enseignement primaire (62,3 %), mais représente 18,2 % et 19,7 % respectivement des dépenses aux niveaux secondaire et tertiaire.
- ➌ La part des ressources extérieures affectées à l'éducation, qui inclut les financements émanant d'ONG internationales, a diminué, tombant de 12,7 % en 2009–2010 à 6,8 % en 2014–2015.

Grâce à cet exercice, le Népal a pu recueillir des informations utiles et peut désormais mieux aligner ses financements sur ses stratégies nationales en matière d'éducation et comparer ses progrès à ceux d'autres pays, responsables politiques, spécialistes de la planification, maîtres d'ouvrage et universitaires peuvent en exploiter les résultats pour formuler une politique nationale de financement de l'éducation dans le cadre du plan de développement du secteur de l'éducation et du plan de développement de l'enseignement supérieur.

Source : Ministère de l'Éducation (Népal) et UNESCO/IPE-ISU, *National Education Accounts in Nepal: Expenditure for Education 2009–2015* (UNESCO/IPE-ISU, 2016)

niveaux national et international. Le projet de Comptes nationaux de l'éducation cible essentiellement les aspects les moins documentés dans des pays, à savoir :

- ➊ des comptes nationaux de l'éducation complets : Népal et Ouganda ;
- ➋ l'allocation de ressources à l'intérieur du système : Guinée et Zimbabwe ;
- ➌ les dépenses des ménages : Côte d'Ivoire et Viet Nam ;
- ➍ les ressources extérieures : RDP Lao et Sénégal.

2.2 MOBILISATION DE FINANCEMENTS PLUS SUBSTANTIELS ET PLUS VIABLES

Pour atteindre les cibles de l'ODD 4 relatives à l'accès de tous à une éducation de qualité sur un pied d'égalité, il faut investir durablement de façon à accroître et maintenir des financements suffisants qui seront utilisés aussi rationnellement que possible pour obtenir de meilleurs résultats. Le GPE joue un rôle de catalyseur en ce qu'il pousse à porter une plus grande attention aux dépenses intérieures en matière d'éducation. Il encourage par ailleurs l'augmentation

des allocations budgétaires et des dépenses, ainsi que l'amélioration de la gestion financière dans ce secteur.

Après l'endossement de leur PSE, les pays en développement partenaires ont la possibilité de solliciter un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG) dans le but de financer des programmes inscrits dans ledit PSE. Depuis 2002, le GPE a alloué au total près de 4,8 milliards de dollars par le biais de 138 financements pour la mise en œuvre de programmes. Les requêtes ESPIG doivent montrer clairement que les fonds du GPE viennent en complément de financements publics et de concours d'autres bailleurs de fonds extérieurs. En vertu de son modèle de financement actuel, le GPE utilise également l'ESPIG pour inciter les gouvernements à accroître et maintenir l'enveloppe budgétaire allouée à l'éducation. La part variable inscrite dans ce modèle de financement vise par ailleurs à promouvoir l'efficacité interne des pouvoirs publics dans le secteur de l'éducation en exploitant les ressources mises à disposition d'une façon optimale. En effet, une utilisation rationnelle des ressources peut encourager les investisseurs nationaux et internationaux à s'engager dans le secteur de l'éducation. Les ESPIG permettent de financer un large éventail d'activités de gestion comme l'alignement des budgets de l'éducation avec les cadres nationaux de dépenses à moyen terme, la réalisation d'enquêtes de suivi des dépenses publiques, la mise en place de dispositifs transparents de passation des marchés, le renforcement des capacités de gestion des bourses scolaires et l'amélioration des systèmes de paie des enseignants.

2.3 PROMOTION DE LA REDEVABILITÉ MUTUELLE

Résolu à défendre le principe de redevabilité mutuelle, le Partenariat mondial encourage le suivi coordonné et la transparence du financement national au niveau des pays. Le GPE milite pour une approche pluripartite de suivi des dépenses publiques d'éducation et plaide pour l'amélioration des financements.

L'appui aux revues sectorielles conjointes est une composante essentielle du modèle opérationnel du GPE qui vise à renforcer le suivi participatif de la mise en œuvre

ENCADRÉ 4. BURUNDI : UNE REVUE SECTORIELLE CONJOINTE POUR COMPRENDRE LA SITUATION FINANCIÈRE DU SECTEUR

En 2011, alors qu'il s'apprêtait à rejoindre le GPE et à accéder ainsi à des financements supplémentaires, le Burundi a entrepris sa première revue sectorielle conjointe en plus de trois ans. Cette revue a été l'occasion pour les ministères et les partenaires de développement de se pencher conjointement sur la situation de l'éducation dans le pays et d'établir le calendrier d'élaboration d'un plan sectoriel pour l'année. La revue portait essentiellement sur les actions menées en vue de l'application et du financement du projet de Plan sectoriel de développement de l'éducation et de la formation (PSDEF). Elle a recommandé des mesures concrètes pour la mise à jour du PSDEF et sa validation par les partenaires de développement dans l'optique de l'acceptation de la candidature du Burundi à l'adhésion au GPE.

L'équipe en charge de la revue s'est appuyée sur l'analyse financière réalisée l'année précédente pour évaluer les besoins et l'emploi des financements à tous les niveaux du système, de la maternelle au supérieur. Elle a jugé particulièrement préoccupantes les défaillances affichées par le système, notamment au primaire, estimé que le coût théorique annuel des redoublements au Burundi représente entre 25 % et 35 % du budget global alloué à l'enseignement primaire et, dans ses recommandations, souligné la nécessité d'améliorer la disponibilité, la précision et l'utilisation des données financières, de sorte que les décideurs puissent établir clairement les liens entre les dépenses et les politiques et priorités sectorielles.

des PSE sur la base de données empiriques. La revue sectorielle conjointe est un exercice périodique conduit par les autorités, qui associe l'ensemble des partenaires de développement du secteur. À travers les Groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE), le GPE

encourage activement les PDP à faire de ces revues sectorielles conjointes des forums transparents qui souscrivent aux principes de la redevabilité mutuelle. Ces revues sont des instruments importants pour promouvoir un dialogue plus efficace et participatif sur les politiques publiques, et elles sont l'occasion pour les autorités et les partenaires de développement d'avoir une discussion franche sur les difficultés du secteur et les solutions envisageables.

Un aspect essentiel de l'exercice consiste à mener une enquête approfondie sur l'utilisation des ressources financières. Une revue de qualité doit permettre de suivre l'évolution et les performances du secteur et de comparer les allocations financières aux dépenses effectives, de façon à tirer des leçons de la mise en œuvre du plan sectoriel. Elle permet également aux pays de définir les priorités sectorielles qui guideront l'élaboration des plans et budgets à l'avenir. Sur les 32 revues sectorielles conjointes réalisées dans les pays en développement partenaires du GPE durant l'exercice 15, 21 comportaient également un examen approfondi du financement du secteur.

Les revues sectorielles conjointes aident non seulement à assurer le suivi de la mise en œuvre du plan sectoriel, mais aussi à démontrer le bienfondé de la poursuite des investissements aux niveaux national et mondial.

Avec le soutien du GPE, les coalitions nationales de la société civile œuvrant dans le secteur de l'éducation ont aussi joué un rôle prépondérant en faisant pression sur les pouvoirs publics et en leur attribuant la responsabilité de l'augmentation du budget de l'éducation et de l'amélioration de la gestion financière. Administré et géré par la Campagne mondiale pour l'éducation (CME) et financé par le GPE, le Fonds de la société civile pour l'éducation (FSCE) a offert des financements et une aide au renforcement des capacités à des coalitions d'envergure et représentatives œuvrant dans le secteur. Entre 2012 et 2015, le GPE a octroyé 19,5 millions de dollars au

FSCE et alloué un montant supplémentaire de 28,8 millions de dollars pour les exercices 2016 et 2018 à 62 coalitions nationales de la société civile. Le FSCE a soutenu et renforcé la capacité de la société civile à participer à l'élaboration et au suivi-évaluation des PSE et des politiques sectorielles, à contrôler les dotations et dépenses en faveur de l'éducation, à conduire des recherches sur les politiques à suivre, et à renforcer la mobilisation citoyenne et le consensus autour du dialogue sur le secteur de l'éducation.

Le contrôle budgétaire est une activité centrale de la majeure partie des coalitions nationales bénéficiaires du FSCE. C'est un outil de responsabilisation qui permet de suivre les décaissements et les dépenses de l'administration, et de déterminer si les ressources sont allouées et employées conformément aux budgets et aux plans prévus. Les coalitions nationales pour l'éducation utilisent les résultats des activités de contrôle budgétaire pour organiser des campagnes médiatiques, informer le grand public et pousser les parlementaires et les ministères des Finances à allouer des financements publics plus substantiels et plus équitables à l'éducation et améliorer la gouvernance et la gestion dans ce secteur.

Avec l'aide du FSCE, la CME et ses partenaires ont aussi mis au point une boîte à outils⁹ sur le financement intérieur de l'éducation à l'intention de la société civile. Inspirée des situations observées par les coalitions partout dans le monde, cette boîte à outils a pour objectif d'accroître la proportion et le volume des financements en matière d'éducation, mais aussi d'en renforcer la cohérence et la surveillance. Une communauté de spécialistes du financement intérieur de l'éducation s'est formée à la faveur du programme du FSCE. Il s'agit d'une plateforme autour de laquelle les membres des coalitions peuvent communiquer d'un pays à l'autre et discuter des tendances actuelles, partager et échanger leurs expériences et en tirer des enseignements, mais aussi formuler des positions et élaborer des plans communs.

⁹ Campagne mondiale pour l'éducation, « L'importance du financement : Une boîte à outils sur le financement intérieur de l'éducation » (Johannesburg : GCE, 2016).

ENCADRÉ 5. PLAIDOYER DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EN FAVEUR DE L'AUGMENTATION DES BUDGETS CONSACRÉS À L'ÉDUCATION

La coalition de la société civile pour l'éducation au **Malawi** est à la tête des actions de plaidoyer en faveur de l'augmentation du budget de l'éducation. Grâce à une mobilisation active, elle a contribué à faire en sorte que l'éducation figure au rang des priorités du cadre de développement national pour la période 2011–2016. Les dépenses d'éducation en pourcentage des dépenses totales de l'État ont augmenté, passant de 12,5 % en 2010 à 21,6 % en 2015. Durant la même période, elles sont passées de 3,5 % à 5,6 % du PIB, soit l'une des proportions les plus élevées d'Afrique subsaharienne.

Au **Bangladesh**, la Campagne pour l'éducation populaire, une coalition de la société civile bien établie, s'est fortement mobilisée en faveur de l'augmentation des ressources intérieures consacrées à l'éducation. En 2015, elle a organisé des audiences publiques pour discuter du budget de l'éducation avec les populations locales. Elle a également animé un dialogue sur les politiques de financement de l'éducation, qui a rassemblé des partenaires de développement, des associations d'enseignants, des parlementaires, des ministres et d'autres personnalités influentes. La coalition a appelé ouvertement le premier ministre à faire en sorte que le budget de l'éducation atteigne 20 % du budget total du pays d'ici 2021 (contre 13 % actuellement).

Au **Timor-Leste**, la Coalition pour l'éducation a organisé une grande campagne médiatique en partenariat avec des chaînes de télévision et des stations de radio pour demander une augmentation substantielle du budget de l'éducation. La campagne médiatique a servi à informer la population timoraise sur la pénurie d'intrants élémentaires et la piètre qualité de l'éducation imputables à l'insuffisance des financements publics. Les dépenses publiques d'éducation au Timor-Leste restent d'un niveau faible (7 % à 10 % des dépenses totales), et la coalition a exhorté les autorités à allouer au moins 25 % du budget national à ce secteur.

3. Résultats dans les pays partenaires du GPE

La démarche suivie par le GPE au niveau des pays et la conception de son modèle de financement témoignent de sa détermination à améliorer le financement intérieur de l'éducation. Depuis la création du GPE en 2002, les PDP ont ainsi accompli des progrès tangibles vers la réalisation des objectifs mondiaux concernant la part relative des dépenses d'éducation, à savoir 4 % à 6 % du PIB et 15 % à 20 % des dépenses publiques totales¹⁰.

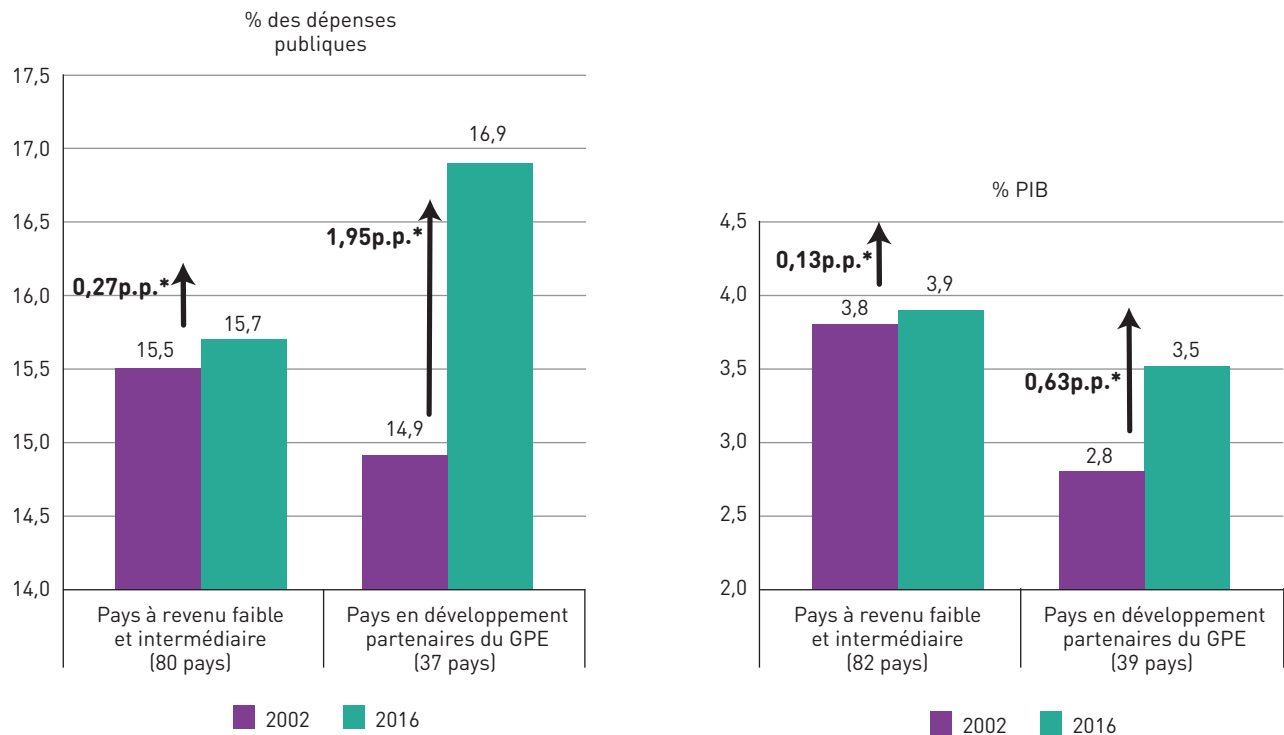
Entre 2002 et 2016, si l'on considère les pays sur lesquels on dispose de données pour ces deux années,

l'augmentation en points de pourcentage des dépenses publiques d'éducation a été plus forte en moyenne dans les pays partenaires du GPE que dans les pays à revenu faible et intermédiaire, tant en proportion des dépenses totales qu'en proportion du PIB (graphique 1). Dans les pays à revenu faible et intermédiaire, les dépenses d'éducation rapportées aux dépenses publiques totales ont progressé globalement de 0,27 point de pourcentage en moyenne (de 15,5 % à 15,7 %), alors que dans les pays en développement partenaires du GPE, cette progression a été de 1,95 point de pourcentage (de 14,9 % à 16,9 %) en moyenne.

Rapportées au PIB, les dépenses d'éducation ont aussi progressé de 0,63 point de pourcentage en moyenne dans les pays en développement partenaires du GPE, contre 0,13 point dans l'ensemble des pays à revenu faible et intermédiaire.

¹⁰ Chiffres cités dans *Éducation 2030 : Déclaration d'Incheon et Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'ODD4* (voir page 9, <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002456/245656f.pdf>)

GRAPHIQUE 1 : MOYENNE DES DÉPENSES PUBLIQUES CONSACRÉES À L'ÉDUCATION, 2002 ET 2016



Source : Institut de statistique de l'UNESCO (base de données), Montréal (données recueillies en novembre 2017).

Note : *Évolution des dépenses d'éducation entre 2002 et 2016. Les données disponibles portent sur un nombre de pays limité pour les deux années. Pour le pourcentage des dépenses publiques dans les pays à revenu faible et intermédiaire : n = 80 ; Pays en développement partenaires du GPE : n = 37. Pour le pourcentage du PIB dans les pays à revenu faible et intermédiaire : n = 82 ; Pays en développement partenaires du GPE : n = 39. p.p. : points de pourcentage.

Entre 2002 et 2016, la population d'âge scolaire a augmenté de 1,8 % par an en moyenne, d'où un accroissement de la demande d'éducation dans les PDP du GPE. Malgré cette pression démographique, sur cette même période, compte tenu du fort engagement en faveur de l'augmentation du financement national, les dépenses publiques globales par enfant d'âge scolaire ont doublé, passant de 49 à 100 dollars.

Prenant acte de l'importance cruciale de la mobilisation des ressources intérieures, la deuxième Conférence pour la reconstitution des ressources du GPE en 2014 a tenu compte des promesses des PDP d'accroître leur financement intérieur de l'éducation. La CME a soutenu cet effort en mettant à la disposition des coalitions et réseaux nationaux et régionaux de la société civile des informations, des outils, des équipements et des moyens pour les aider à pousser leur gouvernement à faire des annonces ambitieuses. Toutes ces initiatives ont amené les pays

en développement partenaires du GPE à prendre des engagements sans précédent aux fins d'accroître le financement interne de l'éducation durant la période couverte par la reconstitution des ressources (2015–2018). Vingt-et-un pays en développement se sont ainsi engagés à porter ou maintenir leurs dépenses d'éducation à un niveau supérieur ou égal à 20 % des dépenses publiques totales, tandis que cinq autres promettaient de relever substantiellement le niveau de leurs dépenses.

La campagne de reconstitution des ressources du GPE pour la période 2018–2020 a été l'occasion de lever les fonds nécessaires pour mettre en œuvre le plan GPE 2020 et d'accroître le financement de l'éducation à l'échelle mondiale pour assurer que les buts de l'ODD 4 soient atteints. La Conférence de financement du GPE coprésidée par les présidents Macky Sall (Sénégal) et Emmanuel Macron (France) s'est tenue à Dakar du 1^{er} au 2 février 2018. À cette occasion, les

bailleurs de fonds ont annoncé des contributions de 2,3 milliards de dollars au Fonds du GPE, et les PDP se sont engagés à affecter 110 milliards de dollars de ressources publiques à l'éducation pour la période 2018–2020. D'ici 2020, il est attendu que plus des deux tiers des 53 gouvernements ayant fait des annonces de contributions à la conférence aient atteint l'objectif de porter la part relative de leurs dépenses d'éducation à 20 % de leurs dépenses publiques totales.

Sachant qu'il importe de disposer de données financières en temps voulu, le Conseil a demandé au Secrétariat de mettre au point un indicateur qui mesure la proportion de PDP s'étant assurés de disposer durablement de ressources publiques suffisantes pour financer l'éducation et qui représentent au moins 20 % du budget national (voir l'encadré 6). D'une importance cruciale pour le cadre de suivi-évaluation du GPE, cet indicateur servira aussi à renseigner l'indicateur 10 du Cadre de résultats du GPE, comme indiqué dans la première section. L'exercice de collecte de données dirigé par le Secrétariat en 2016 et 2017 a fourni des informations sur le financement intérieur de 48 États et pays partenaires du GPE, et il a mis en lumière les possibilités de collaboration renforcée entre le GPE et l'ISU. En appui à l'action menée à l'échelle internationale pour combler les lacunes des données relatives au financement de l'éducation, le Secrétariat a réalisé une étude pour comparer les méthodologies suivies par l'ISU et le GPE en matière d'indicateurs et déterminer si une collaboration plus étroite pouvait s'instaurer entre les deux organisations. L'analyse révèle que les méthodes utilisées par les deux organisations pour calculer le périmètre des dépenses d'éducation (le numérateur de l'indicateur 10) sont très similaires, et elle propose une piste pour que les deux entités

collaborent de manière plus efficace afin de générer des données plus robustes sur le financement national.

Un résultat majeur de cette initiative a été la signature en mai 2017 d'un accord entre l'ISU et le GPE prévoyant d'intégrer la collecte de données pour l'indicateur 10 dans les processus de l'ISU. Les deux méthodologies sont complémentaires : alors que la démarche suivie par le GPE permet de collecter et de traiter les données rapidement, le système de l'ISU comporte un dispositif intégré de contrôle de la qualité grâce auquel les données peuvent être validées au niveau du pays avant que l'information soit communiquée. L'harmonisation des méthodes de travail du GPE et de l'ISU devrait donc se traduire par une nette amélioration de la couverture et de la qualité des données sur les dépenses publiques d'éducation, ainsi que de la rapidité avec laquelle elles sont communiquées.

À l'heure actuelle, le Secrétariat utilise principalement cette méthodologie pour collecter les données servant à établir le rapport annuel du GPE sur les résultats obtenus au regard du cadre de résultats. À l'avenir, elle pourrait cependant servir également à promouvoir un dialogue plus étayé sur les politiques à suivre en fournissant aux GLPE un moyen pratique de compiler et d'analyser des données en temps opportun pour la planification et de suivi sectoriel.

Les estimations faites dans le cadre de cet exercice indiquent qu'une majorité des pays du GPE consacrent au moins 15 % de leurs dépenses publiques à l'éducation. En effet, 21 pays (dont 8 pays fragiles ou touchés par un conflit) affectent plus de 20 % de leurs dépenses publiques totales à l'éducation (graphique 2).

ENCADRÉ 6. AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DES DONNÉES FINANCIÈRES

À partir de 2015, le Secrétariat du GPE a commencé à recueillir des données sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'ensemble des entités publiques, à tous les niveaux du système éducatif et de l'administration (hormis le service de la dette publique). Les données étaient tirées directement des documents budgétaires officiels des pays, par exemple les cahiers budgétaires, les rapports budgétaires, les cadres de dépenses à moyen terme, les rapports financiers, les lois de finances, les annexes des exposés budgétaires, etc.

Cette méthode permet d'estimer les dépenses publiques effectivement consacrées à l'éducation—par rapport à l'allocation budgétaire—par l'ensemble des ministères et à tous les niveaux de l'administration concernés par l'éducation. Elle permet également d'obtenir un coefficient indicatif en estimant les dépenses intérieures au titre du dernier exercice budgétaire pour lequel seules les données concernant le budget adopté par le parlement sont disponibles, au lieu des dépenses effectives ou de l'exécution budgétaire. Les données sont mises à jour annuellement, à mesure que sont publiées les informations sur l'exécution budgétaire.

Équation 1. Dépenses d'éducation effectives en proportion des dépenses publiques totales

$$\%Edushare = \frac{\sum_{m=1}^m EduExp(Ministry)_m + \sum_{l=1}^l EduExp(local\ Gvt)_l + SC}{GovExp} * 100$$

où :

$EduExp(Ministry)_m$ = Dépenses consacrées à l'éducation par un ministère, m (M total) (y compris les ministères qui ne sont pas directement chargés du secteur de l'éducation)

$EduExp(local\ Gvt)_l$ = Dépenses consacrées à l'éducation par les collectivités locales, l (L total), (lorsqu'elles ne sont pas comptabilisées dans les dépenses des services centraux du ministère)

SC = Contribution de l'employeur aux avantages non salariaux (lorsqu'ils ne sont pas imputés directement au budget du ministère de l'Éducation)

$GovExp$ = Dépenses publiques totales dans tous les secteurs et à tous les niveaux de l'administration (hors service de la dette, paiements en intérêts et en capital)

Équation 2. Dépenses d'éducation indicatives pour le dernier exercice budgétaire exécuté

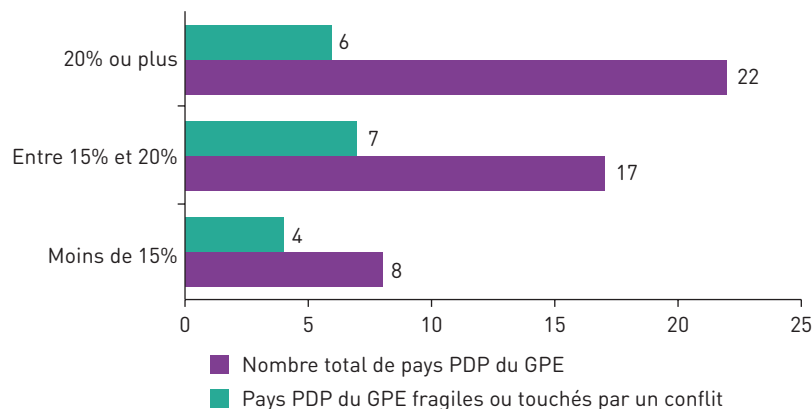
$Estimated\ \%EduShare_n =$

$$\frac{(Ed\ current\ execution\ rate_{n-1} * Ed\ current\ budget_n) + (Ed\ capital\ execution\ rate_{n-1} * Ed\ capital\ budget_n)}{(Gvt\ current\ execution\ rate_{n-1} * Gvt\ current\ budget_n) + (Gvt\ capital\ execution\ rate_{n-1} * Gvt\ capital\ budget_n)} * 100$$

où :

$$Taux\ exécution = \frac{Dépenses\ effectives}{Dépenses\ budgétisées}$$

GRAPHIQUE 2: NOMBRE DE PDP DU GPE PAR NIVEAU DE DÉPENSES D'ÉDUCATION EN 2017



Source : Estimations du Secrétariat du GPE calculées sur la base des données de l'indicateur 10 du Cadre de résultats.

Note : Pour 2016, les données disponibles portaient sur 47 pays en développement partenaires, dont 17 pays fragiles ou touchés par un conflit. Les estimations du Secrétariat du GPE sont en cours de vérification et susceptibles d'être modifiées. Plusieurs pays de l'échantillon sont des États fédéraux comptés comme un seul pays en développement partenaire du GPE.

4. Conclusion

L'attention portée par le GPE au financement intérieur et à l'augmentation des dépenses d'éducation à travers des plans sectoriels financièrement viables, la disponibilité de données financières, la gestion et le contrôle financiers et les activités de suivi, a facilité la mobilisation des ressources intérieures dans les PDP.

Les données de l'ISU font apparaître que la part moyenne des dépenses publiques consacrées à



Un enfant écrit au tableau noir au Burundi, mai 2011.

l'éducation dans les pays soutenus par le GPE est passée à 16,9 % en 2016 contre 14,9 % en 2002.

D'ici à 2020, 90 % des PDP du GPE devraient avoir soit augmenté leur part des dépenses publiques consacrée à l'éducation, soit maintenu cette proportion à 20 % minimum.

Partout dans le monde, et pas seulement dans les PDP, on peut s'inspirer des mécanismes du GPE pour promouvoir le financement intérieur. Les guides et boîtes à outils sur le suivi et la planification du financement national de l'éducation mis au point par le Secrétariat et les partenaires du GPE sont des modèles qui peuvent être perfectionnés et utilisés par les pouvoirs publics pour mieux gérer leurs ressources intérieures.

Plusieurs pays sont toutefois encore loin d'atteindre l'objectif minimal de dépenses d'éducation défini au niveau international, à savoir 15 % des dépenses publiques totales. Il faut par conséquent les aider à mobiliser des ressources budgétaires durables, y compris par des impôts ciblés et des sources de financement innovantes^{11, 12}

De plus, il n'est pas toujours évident d'employer efficacement et rationnellement les ressources

¹¹ Jo Walker. *A Taxing Business : Financing Education for All Through Domestic Resources*. Johannesburg, S.A. : Campagne mondiale pour l'éducation, 2016.

¹² Amy Bellinger, Arushi Terway et Nicholas Burnett. *Innovative Finance Recommendations: International Commission on Financing Global Education*. Washington, DC : Results for Development Institute, 2016.

allouées pour atteindre les objectifs sectoriels. Les PSE et les programmes d'appui des bailleurs doivent recentrer leur attention sur l'amélioration de la gestion financière dans le secteur de l'éducation et en particulier de l'emploi efficient et efficace des ressources. Cela est important pour assurer une répartition équitable des ressources qui permette de toucher les populations les plus défavorisées. Les indicateurs de financement de l'éducation pouvant donner lieu à des comparaisons internationales doivent être définis plus précisément de manière à prendre en compte la diversité des sources de financement et des organismes dépeniers impliqués dans le financement de l'éducation. Il convient aussi de s'intéresser davantage aux moyens de mesurer l'efficacité et l'efficacité des ressources mises à disposition.

Le plan GPE 2020 concentre davantage l'intérêt de la communauté mondiale sur le financement intérieur

de l'éducation. Il a ainsi incité le GPE à accroître l'aide fournie aux pays pour l'élaboration des plans sectoriels, l'allocation des budgets, l'exécution des dépenses et la gestion des ressources d'une manière rationnelle. Les futures initiatives vont améliorer davantage les dispositifs existants, aider les pays à employer leurs ressources financières d'une manière plus rationnelle, et réduire les déperditions et les détournements de fonds dans le secteur de l'éducation. Les leçons tirées des activités en cours et à venir en matière de collecte et d'analyse des données financières, et du renforcement de la responsabilité sociale, vont aider les pays en développement partenaires à mieux gérer les ressources allouées à l'éducation et établir plus clairement les liens entre les dépenses dans ce secteur et les résultats scolaires.

Auteurs : Raphaëlle Martinez, Margaret Irving et Arushi Terway, sous la direction technique de Karen Mundy, directrice technique du GPE, jusqu'en septembre 2018.

Pour en savoir plus, veuillez contacter Raphaëlle Martinez à rmartinez3@globalpartnership.org



www.globalpartnership.org

 facebook.com/globalpartnership

 twitter.com/gpfeducation

Siège social :

1850 K Street N.W.
Suite 625
Washington D.C., 20006
États-Unis

Avenue Marnix 17
2^{ème} étage
B-1000 Bruxelles
Belgique

Adresse postale :

Partenariat mondial pour l'éducation
MSN IS6-600
1818 H Street NW
Washington D.C., 20433
États-Unis